

MERCIALYS

16-18, rue du Quatre Septembre
CS 36812 - 75082 Paris Cedex 02

NOTE RELATIVE AUX REFERENCES EXTERNES UTILISEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXECUTIFS DE LA SOCIETE MERCIALYS (DIRECTEUR GENERAL ET DIRECTRICE GENERALE DELEGUEE) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Conformément à la recommandation de l'AMF, dans son Rapport 2020 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées, les propositions relatives à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la société Mercialys (Monsieur Vincent Ravat - Directeur général et Madame Elizabeth Blaise - Directrice générale déléguée) soumises au vote de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 28 avril 2022 (résolutions 13 et 14) ont été établies en faisant référence à deux études comparatives externes à la Société, en ce qui concerne l'évolution des rémunérations fixes.

D'une part, a été utilisé comme *benchmark* le niveau de rémunération des dirigeants d'un panel de sociétés comparables à Mercialys (opérant dans le secteur de l'immobilier) établi par la société AON en janvier 2022.

Les sociétés prises comme référence pour établir ce *benchmark* ont été les suivantes :

Nexity, Altarea Cogedim, Prologis, Bouygues (LinkCity/Bouygues immobilier), Unibail-Rodamco-Westfield, Icade, Pichet, Klépierre, Les Nouveaux Constructeurs (Bassac), Covivio, Compagnie des Alpes, Gecina, Carmila, Quartus, La Française, Société Foncière Lyonnaise, Peugeot Invest et Société de la Tour Eiffel.

D'autre part, a été utilisée comme référence l'étude réalisée par l'agence de conseil de vote Proxinvest : « La rémunération des dirigeants des sociétés françaises », portant notamment sur le périmètre du SBF 120.

* * *

Ce document est disponible sur le site www.mercialys.fr.



www.mercialys.com